



Demande d'un congé apres à peine de mois de travaille!!

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **17:59**

Bonjour, je viens de signé un CDI avec une societe. j'ai commancé le 9 mars. j'ai eu un deplacement urgent que je dois faire à l'etranger donc j'ai du demander une autorisation de congé de un mois qui m'a été acceptée. mais apparemment c'est un congé non payé!!!! pourriez vous m'éclaircir sur ce point là pourquoi est il non payé? aussi j'avais su qu'il fallait plus de 900 heures de travail afin de toucher le chômage en cas de rupture de contrat "bien sûr en respectant les conditions". donc est ce que ce congé va être pris en compte dans les calculs des heures par l'assedic. sachant que c'est mon premier emploi en France. et ma dernière question c'est vu que j'apprends au fur et à mesure le système des travailleurs en France j'aurais voulu savoir est il obligatoire de faire sa déclaration de revenu et envoyer le bulletin de paie chaque mois ou est ce mon employeur qui le fait? merci

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **18:05**

j'ai oublié de préciser sur ma dernière question: des déclarations de revenu à faire à l'assedic aussi le congé que je vais prendre est à partir de 28/05. merci d'avance

Par **Marion2**, le **22/04/2009** à **18:28**

Bonjour, il est certain que votre mois de congé ne sera pas payé. Vous avez même de la chance que votre employeur vous l'ait accordé. Je ne comprends pas bien. Vous dites être

embauché en CDI et vous parlez des ASSEDIC...rnl ne faut pas oublier que si vous êtes licencié, vous pourrez bénéficier des indemnités ASSEDIC, mais si c'est vous démissionnez, vous n'aurez droit à rien.rnrnVous n'avez aucune déclaration à faire aux ASSEDIC.rnrnLes déclarations de revenus sont à faire aux Impôts une fois par an.

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **18:50**

ok, je te remercie de m'avoir répondu.rnen faite je parle des assedics parceque au moment ou je me suis desinscrit par internet j'ai eu une attestaion tout de suite dans la quelle il atteste mon desinscription comme demandeur d'emploi et me demande de leur faire parvenir une fiche de paie!

Par **Marion2**, le **22/04/2009** à **18:56**

Je pense que c'est pour justifier votre désinscription. Envoyez-leur votre bulletin de salaire.

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **19:20**

ok je vais le fairernmerci encore de m'avoir aider